



Archevêché de Sherbrooke
ADMINISTRATEUR DIOCÉSAIN

DÉCRET

CONCERNANT LES TARIFS ET LES TRAITEMENTS

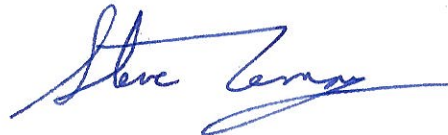
À la suite à diverses consultations faites dans l'archidiocèse, en vertu de notre autorité ordinaire, nous décrétons ce qui suit :

- 1- Le salaire annuel de l'archevêque, des prêtres, des stagiaires, des animateurs et animatrices paroissiaux ainsi que des agents et agentes de pastorale diocésains est haussé de 2,5 %.
- 2- Le prix de la pension alimentaire des prêtres ou stagiaires est haussé à 505 \$ par mois.
- 3- Le prix du logement des prêtres ou stagiaires logés par leur employeur est haussé à 374 \$ par mois.
- 4- Le prix du logement mensuel des prêtres pensionnaires à l'archevêché ou dans un presbytère est haussé à 472 \$ pour une chambre simple, à 648 \$ pour une chambre double sans salle de bain et à 802 \$ pour une chambre double avec salle de bain.
- 5- Le tarif pour la célébration d'un mariage est maintenu à 500 \$, excluant la musique et le chant. Un supplément de 100 \$ est exigé aux non-paroissiens.
- 6- Le tarif pour la célébration des funérailles est maintenu à 500 \$, excluant la musique et le chant.

- 7- Le tarif pour les cérémonies d'adieu au salon funéraire est maintenu à 250 \$.
- 8- Le tarif pour des prières lors d'une inhumation au cimetière sans qu'il n'y ait eu de célébration des funérailles à l'église est maintenu à 110 \$.
- 9- Le tarif minimum pour l'accueil des condoléances à l'église est maintenu à 250 \$.
- 10- La compensation pour usage de son automobile privée dans le cadre de ses fonctions est maintenue à 0,61 \$ du kilomètre parcouru avec un minimum de 6 \$ par sortie.

Le présent décret entre en vigueur le premier jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six. Le *Recueil des règles administratives de l'archidiocèse de Sherbrooke*, que l'on peut consulter sur le site internet de l'archidiocèse, est mis à jour en fonction de ces changements.

Donné à Sherbrooke, sous notre signature, le sceau de l'archidiocèse et la signature du chancelier, ce quatorzième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-cinq.



Steve Lemay, prêtre
Administrateur diocésain



Raymond Goyette, d.p.
Chancelier